

Session Ordinaire du 20 novembre 2009

M O T I O N

Les membres de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, réunis en session ordinaire le vendredi 20 novembre 2009 à Rodez, sous la présidence de Monsieur Jean LAURENS, ont examiné :

- 1) le plan d'aide dit plan Sarkozy
- 2) la crise de l'élevage
- 3) la zone vulnérable
- 4) les retraites agricoles.

1) Plan d'aide de la France annoncé par le Président de la République.

Le mardi 27 octobre, lors d'un déplacement dans le Jura, le Président de la République a annoncé un dispositif de soutien à l'agriculture française. Ce plan, annoncé dans un premier temps comme un plan de sauvetage est loin de répondre aux réelles préoccupations que rencontrent les agriculteurs français au regard de la très forte dégradation de la situation des marchés.

Ce plan devrait représenter 650 millions d'euros et non 1 Milliard 650 Millions car il est constitué de 1 milliard de prêts remboursables.

Si ce dispositif est la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'extrême gravité de la crise du secteur agricole, en particulier de l'élevage, il n'en demeure pas moins qu'il est très insuffisant tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, des mesures financières sont certes indispensables, dans l'urgence, pour soutenir les exploitations qui ne disposent d'aucune marge de manœuvre dans la gestion de leur trésorerie et qui ne peuvent pas faire face à leurs différentes échéances. Mais, une fois de plus nous constatons, que la solution proposée réside principalement dans le recours à de nouveaux emprunts en différant seulement la date des échéances dont le montant restera identique.

Sur le fond, nous ne pouvons que déplorer le montant attribué qui n'est pas à la mesure de la crise constatée dans les exploitations agricoles.

Aussi, les membres de la Chambre d'Agriculture

Demandent, conformément aux engagements du Président de la République, que le plan d'aide soit effectivement mis en œuvre dans les meilleurs délais et que les enveloppes allouées à notre département soient à la hauteur des problèmes rencontrés par les éleveurs pour toutes les productions ;

Demandent qu'il soit instruit avec le souci de la simplification et de l'équité ;

Demandent enfin, comme s'y était engagé le Président de la République, que la France exige sans délai de l'union Européenne la redéfinition d'une politique de gestion des marchés.

2) Crise de l'Elevage

Au mois de février 2009, nous avons accueilli avec intérêt les décisions de la France, consécutives au bilan de santé de la PAC, avec, à partir de 2010, une meilleure prise en compte, dans l'orientation des soutiens européens à l'agriculture des systèmes herbagers, de la correction des handicaps naturels incontournables, et de certaines productions fragiles telles que les ovins.

Si ces orientations ont donné des perspectives positives, il n'en reste pas moins que la conjoncture économique, la situation du marché et des prix à la production, sont insupportables pour de nombreuses productions. Il n'est pas possible d'envisager durablement le maintien de nombreuses exploitations agricoles avec une telle volatilité des prix.

Aussi, les membres de la Chambre d'Agriculture :

Attirent l'attention des pouvoirs publics sur les situations très difficiles, parfois de détresse, rencontrées par de nombreux exploitants agricoles. Elles alertent officiellement sur les risques de faillites, de fermetures d'exploitations mais aussi de drames humains et personnels ;

Exigent au niveau européen, la modernisation des outils de régulation des marchés ;

Demandent pour l'agriculture la redéfinition des règles du commerce international au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce pour éviter ici et ailleurs, les conséquences désastreuses de la seule loi du marché ;

Demandent enfin une réelle prise en compte des spécificités et missions du secteur agricole. Au-delà de la mission économique, sociale, territoriale et environnementale qui lui sont spécifiques, l'enjeu grandissant de l'alimentation de l'humanité ne peut être livré à la seule gestion de la main invisible du marché et de la mondialisation.

3) La zone vulnérable

Le 4ème Programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en zone vulnérable aux nitrates a été entériné par arrêté n° 2009-294-13 du 21 octobre 2009.

Ce programme s'applique aux 54 communes encore maintenues dans ce zonage en 2007 (contre 99 en 2002).

Depuis le premier zonage établi en 1992, la Profession s'oppose à cette logique de classement en s'appuyant sur le constat d'une teneur en nitrates bien inférieure à la norme.

S'agissant de ce 4ème programme, la nouvelle mesure « couverture des sols en hiver », nous semble difficilement applicable.

Les membres de la Chambre d'agriculture :

Déplorent que les dispositions de l'arrêté précité ne prennent pas en compte les propositions de la Profession agricole formulées dans le cadre de la consultation ;

Demandent qu'une procédure de révision du zonage puisse être mise en œuvre dès 2010 et conduire à une exclusion définitive de notre département de ce zonage discriminatoire ;

Demandent s'agissant de l'application des mesures du 4ème programme, le report d'application de la mesure « couverture des sols en hiver », en attendant des résultats d'une expérimentation diligentée par l'État et démontrant la faisabilité et l'utilité de cette mesure dans le contexte de notre zone ;

Plus généralement, **demandent** que la spécificité de nos systèmes d'élevage peu impactants pour l'environnement, soit davantage prise en compte.

4) Retraites Agricoles

Considérant le très faible niveau des retraites en agriculture induisant une forte précarité pour de nombreux anciens exploitants ou leurs conjoints,

Les membres de la Chambre d'Agriculture :

Demandent que l'article 1° de la loi sur la Retraite Complémentaire Obligatoire qui fait référence à un niveau de retraite supérieur à 75% du SMIC soit respecté,

Demandent que soit honoré l'objectif d'atteindre 85% du SMIC prévu dans la loi Fillon de 2003 ;

Demandent que la revalorisation des retraites concerne aussi les personnes à carrière incomplète ;

Demandent que la demi-part fiscale accordée aux veufs ou veuves ne soit pas supprimée.

Rodez, le 20 novembre 2009
Le Président,
J. LAURENS